



LES LYCÉENS NE SONT PAS UNE ARMÉE POLITIQUE !

Alors que les blocages de lycées se multiplient et que personnels comme élèves sont victimes de violences, Action & Démocratie/CFE-CGC dénonce l'instrumentalisation politique des lycéens et le rôle joué par certaines organisations syndicales de personnels dans leur mobilisation. Notre syndicat demande au ministre de l'Éducation nationale de prendre ses responsabilités et pose une question qui ne peut plus être éludée à l'approche des élections professionnelles : ces organisations satisfont-elles réellement à l'exigence d'indépendance posée par la loi ?

Action & Démocratie/CFE-CGC exprime son soutien aux personnels de l'Éducation nationale et aux lycéens victimes des violences qui accompagnent depuis plusieurs jours les blocages de lycées.

Des personnels ont été agressés ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Des lycéens ont également été blessés au cours des affrontements. À tous, ainsi qu'à leurs collègues, camarades et familles, nous exprimons notre solidarité.

La violence n'a rien à faire aux portes de l'École, encore moins lorsqu'elle atteint ceux qui y travaillent ou ceux qui viennent y étudier. La première responsabilité des adultes et des organisations qui prétendent agir dans l'intérêt des jeunes devrait être de les protéger, non de les exposer.

Or, depuis plusieurs jours, des centaines de lycées sont touchés par des blocages et des manifestations qui ont, dans certains endroits, dégénéré en affrontements, dégradations et violences.

Action & Démocratie/CFE-CGC distingue évidemment le droit des lycéens à exprimer leurs inquiétudes et leurs revendications de l'instrumentalisation politique dont ils font aujourd'hui l'objet. Certaines de ces revendications sont d'ailleurs parfaitement légitimes lorsqu'elles portent sur leurs conditions concrètes d'étude, qu'il s'agisse des effectifs, de l'état des locaux ou de l'organisation de leur scolarité : autant de difficultés que notre syndicat dénonce régulièrement. Cela ne saurait cependant justifier que des responsables politiques encouragent ouvertement leur mobilisation tandis que certaines organisations syndicales de personnels de l'Éducation nationale ont décidé non seulement de la soutenir, mais de l'accompagner activement.

Il ne s'agit malheureusement plus de simples déclarations de solidarité.

Dans un communiqué publié le 25 septembre, SUD Éducation 93 affirme soutenir les actions et revendications des lycéens et appelle les personnels à soutenir leur mobilisation. Le syndicat indique avoir déposé des préavis de grève quotidiens permettant aux personnels de débrayer. Il exige également la libération de tous les lycéens interpellés « sans suite judiciaire » et annonce

qu'il s'opposera, dans les établissements, aux « absences injustifiées, punitions, sanctions et conseils de discipline » susceptibles de résulter de leur participation au mouvement.

Des communiqués de personnels relayés par cette même organisation vont jusqu'à demander l'abandon de poursuites judiciaires engagées contre des élèves mobilisés qui se seraient rendus coupables de dégradations et de violences mettant en danger les personnels et les autres élèves.

Pour Action & Démocratie/CFE-CGC, une limite fondamentale est ici franchie.

Un syndicat de personnels est naturellement libre de contester la politique du Gouvernement, de dénoncer les conditions d'enseignement ou de défendre les personnels qui exercent leur droit de grève. Mais sa fonction n'est pas d'encourager des élèves, dont beaucoup sont mineurs, à participer à des blocages, encore moins d'annoncer par avance qu'il s'opposera aux conséquences disciplinaires ou judiciaires susceptibles de résulter de leurs actes.

Les personnels de l'Éducation nationale ont pour responsabilité d'instruire et de protéger les élèves. Ils n'ont pas à les transformer en auxiliaires de leurs propres combats politiques et syndicaux.

Action & Démocratie/CFE-CGC demande donc au ministre de l'Éducation nationale de sortir des condamnations de circonstance et de prendre les mesures qui relèvent de sa responsabilité.

À quelques semaines du dépôt des candidatures aux élections professionnelles, une question doit notamment être posée.

L'article L. 211-1 du Code général de la fonction publique dispose que les organisations syndicales pouvant se présenter aux élections professionnelles doivent satisfaire aux critères de « respect des valeurs républicaines et d'indépendance ».

Ces mots ont un sens et la loi doit s'appliquer à tous.

Action & Démocratie/CFE-CGC demande donc au ministre d'examiner avec toute la rigueur nécessaire si des organisations syndicales qui accompagnent des mouvements lycéens et dont l'action se confond parfois avec celle de formations politiques satisfont effectivement à l'exigence d'indépendance posée par la loi.

Il serait pour le moins paradoxal que l'administration se montre extrêmement sourcilleuse lorsqu'elle examine l'éligibilité individuelle des candidats aux élections professionnelles, tout en renonçant à exercer avec la même rigueur le contrôle que la loi lui impose sur les organisations qui présentent des listes.

L'École n'a pas vocation à devenir le terrain d'affrontement des partis politiques. Les lycéens ne sont ni leurs militants ni leur armée.

Action & Démocratie/CFE-CGC demande au ministre de l'Éducation nationale de garantir que l'École demeure un lieu d'instruction et de protection et que les élections professionnelles restent ce qu'elles doivent être : l'expression libre et indépendante des personnels de l'Éducation nationale.